



SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2012
Mairie de Mimizan

COMPTE-RENDU

Etaients Présents :

Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Christine	DUMEN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Anne	BLOUIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Daniel	VINCQ	MEZOS

Etaients également présents :

Monsieur	Max	VITIELLO	Scot du Born
Monsieur	Loïc	CHATEAU	Conseil général 40
Madame	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays

Etaients Excusés :

Madame	Marie-Françoise	NADAU	Conseillère Régionale
Monsieur	Jean-Baptiste	GUYOT-SIONNEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémy	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Marie	MARTINEZ	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature

Ordre du jour :

1. Définition des orientations budgétaires 2013
2. Renouvellement de la ligne de trésorerie
3. Bilan et programmation des actions du Pays LNCA en matière touristique

- Définition des orientations budgétaires 2013

M. le Président présente deux projets de Budget Primitif 2013. Il précise la répartition du temps de travail alloué à chaque mission, répartition notamment prise en compte pour la préparation des dossiers de demande de subvention :

- nOmad, Plate forme de service « emploi saisonnier »
- mission tourisme, développement économique et culturel
- conduite du SCOT du Born dans le cadre de ma mise à disposition de service établie avec le Syndicat Mixte SCOT du Born

La différence des deux projets porte sur l'éventuelle prise en charge par le Pays LNCA des frais d'adhésion aux deux observatoires de l'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales) : Observatoire de l'Economie Territoriale et Observatoire du Foncier et de l'Habitat.

Le volet dédié au foncier et à l'habitat consiste :

- à repérer et appréhender l'évolution et l'intensité des dynamiques foncières locales ;
- à analyser les évolutions démographiques dans le contexte de forte croissance
- à suivre les modes de productions de l'habitat et les modes de vies d'une part, les marchés immobiliers locaux d'autre part ; cette connaissance de l'offre et des besoins de logements contribuant à orienter les politiques locales de l'habitat.

La composante « Economie territoriale », plus récente, vise à mieux appréhender les acteurs économiques, notamment à partir des bases fiscales des entreprises, ainsi que leurs conditions d'accueil. Pour ce faire, l'Observatoire est assisté d'un économiste qui le conseille dans :

- l'observation fiscale des entreprises ;
- l'analyse des entreprises et des filières économiques.

Les adhésions sont aujourd'hui du ressort des communautés de communes. Leur niveau d'engagement vis-à-vis des deux observatoires s'établit comme suit :

	Observatoire Economie	Observatoire Habitat	Total
CC Grands Lacs (projet d'adhésion)	11 000 €	0	11 000 €
CC Mimizan	0	6 000 €	6 000 €
CC Côte Landes Nature	9 000 €	0	9 000 €
TOTAL	20 000 €	6 000 €	26 000 €

L'adhésion via le Pays LNCA impliquerait d'uniformiser le niveau d'engagement auprès des deux observatoires. L'intérêt serait double :

- accéder à des données stratégiques, à ce jour inexploitées, à l'heure où les communautés de communes doivent engager ou poursuivre des politiques de planification urbaine anticipatrice dans un contexte de forte poussée démographique.
- Mutualiser les couts d'adhésion et les rendre moins onéreux

L'adhésion séparée de chacune des trois communautés de communes aux deux observatoires représenterait un cout cumulé de 48 000 €. Il s'agit donc de solliciter l'ADACL pour qu'elle produise une offre attractive nécessairement située entre 26 000 €, niveau d'engagement actuel des communautés de communes et 48 000 €.

Le projet de budget, sans l'adhésion aux observatoires de l'ADACL, s'équilibre à 237 120 €, en baisse sensible par rapport au BP 2012 (276 270 €). Plusieurs raisons expliquent cette baisse :

- Masse salariale moindre : 2012 a été une année de tuilage entre les deux responsables successifs de la plateforme de l'emploi saisonnier ;
- Internalisation des couts de communication : maquettes graphiques des supports, site internet
- L'année 2012 a été marquée par l'accueil et l'organisation des 13èmes Rencontres Nationales de l'Emploi Saisonnier, dont les frais ne sont pas reconduits en 2013.

M. le Président apporte les précisions suivantes :

- La réalisation du programme nOmad 2013 fera comme en 2012 appel aux subventions de l'Europe (FSE) et de la Région.
- La convention de mise à disposition avec le SM SCOT du Born rapportera près de 22 000 € au Pays et fait chuter d'autant le niveau de cotisation des membres.
- Un volet communication est inscrit pour un montant de 12 500 € avec une prise en charge à hauteur de 10 000 € du Conseil Régional. L'utilisation de cette dotation n'est pas encore arrêtée et fera l'objet d'une discussion ultérieure en comité syndical.
- un fonds de roulement provisionnel de 19 000 € est prévu afin de faire face à une trésorerie tendue due au recours renforcé aux fonds structurels européens (paiement uniquement en fin d'opération).

Dans ce cadre (hors adhésion aux observatoires), les cotisations des membres s'élèveraient à 97 624 € (2,13 €/habitant).

Un forfait d'adhésion aux deux observatoires de l'ADACL qui serait négocié à hauteur de 35 000 € hausserait le budget du pays à 272 120 € et le montant des cotisations à 132 624 € (2,9 €/habitant).

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
Charges à caractère général (hors études)		21 470			
c/60622	carburant	1 200			
c/60632	fournitures petit équipement				
c/6064	Fournitures administratives	1 000			
c/6132	location bureau	3 600			
c/6135	location véhicule	3 700			
c/61551	entretien véhicule	150			
c/616	Assurance	2 200			
c/6182	documentation	500			
c/6184	organisme de formation	1 000			
c/6225	indemnités au comptable	270			
c/6238	Relations publiques	1 500			
c/6256	Missions	2 500			
c/6262	Frais de téléphone	2 000			
c/627	commission bancaire adhésion FRPAT & CG	100			
c/6281	retraite	1 000			
c/62878	Frais de timbres	750			
INTERETS		2 000			
PERSONNEL INGENIERIE GENERALE		45 600			
	Directeur 0,8 etp	41 600	c/7472	subv° Région 2013	10 000
	COS et médecine du travail	1 300	c/7084	Mise à Dispo SCOT 2012	2 184
	secrétariat 0,2 etp	2 700	c/7084	Mise à Dispo SCOT 2013	19 659
PFS EMPLOI SAISONNIER		93 150			
	salaire chargé de mission	36 000	c/7477	subv° UE 2013	46 575
	salaires contrats saisonniers	12 000	c/7471	Etat Dirrecte 2012	2 500
	charges de fonctionnement	20 050		DIRRECTE	-
	secrétariat 0,8 etp	10 800	c/7472	subv° Région 2012	19 583
	Ch de mission éco 0,1 ETP	3 900			
	Directeur 0,2 ETP	10 400			
COMMUNICATION		20 800			
c/6237	Dépliant 2013	8 300	c/7472	subv° Region	
c/6238	évènements culturels 2013	12 500		subv° communicat° 2013	3 320
				subv° culturelle 2013	10 000
MISSION Dev Economie Tourisme		35 100			
	Salaire chargée de mission 0,9 ETP	35 100	c/7472	sur salaire : sub° Region 2013	10 000
			c/7471	subv° FISAC	
			c/7477	subv° UE FEADER 2013	
provision		19 000			
			c/7474	Cotisations	97 624
			OO2	excédent reporté	15 675
TOTAL		237 120	TOTAL		237 120

Ce projet fera l'objet d'un ajustement en vue du vote du budget primitif 2013. L'ajustement portera notamment sur le montant de l'excédent à reporter ici évalué à 15 675 € et sera fonction des négociations conduites avec l'ADACL.

M. le Président sollicite toutefois l'assemblée afin qu'elle l'autorise à lancer les demandes de subventions relatives aux dépenses d'ingénierie ainsi qu'au programme d'actions nomad 2012 sans attendre le vote du budget primitif.

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter les subventions du Conseil Régional pour la mise en œuvre de l'ingénierie 2012 (directeur + chargée de mission développement économie et tourisme) pour un montant de 20 000 €
- De solliciter la subvention du Conseil Régional pour les dépenses de communication
- De solliciter les subventions de l'Etat, de l'Europe (au titre du FSE) et du Conseil Régional pour la réalisation du programme d'actions de la plate-forme de services « emplois saisonniers » nOmad 2013

2- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que le contrat que le Syndicat Mixte du Pays a passé avec le Crédit Mutuel Midi Atlantique pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie arrive à son terme le 24 novembre 2012.

Il propose de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses de l'année 2013. Il fait part de l'offre du Crédit Agricole d'Aquitaine et du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Banque	Montant	Tx référence	Commission	Taux novembre	MARGE	Tx global	Com de non utilisation
Crédit Mutuel	120 000 €	EURIBOR 3 M	240	0.193	1,8	1,993	0.25
Crédit Agricole	120 000 €	EURIBOR 12 M	100	0.589	1.5	2.089	0

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Pays LNCA à négocier avec les organismes bancaires et à signer avec l'organisme retenu une convention pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie.

3- Bilan et programmation des actions du Pays LNCA en matière touristique

Monsieur le Président rappelle que l'action du Pays s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Organisation Touristique et Territoriale (COTT 2011-2013), signée avec le Conseil Régional et le Conseil Général le 6 avril 2012. Conformément aux objectifs de la COTT, le plan d'actions 2013 se présente comme suit :

AXES	ACTIONS
AXE N°1 Patrimoine	<ol style="list-style-type: none">1. Créer et animer un réseau responsabilisant les prestataires au patrimoine naturel2. Modifier le dépliant des Routes Touristiques et programmer sa diffusion3. Organiser un éductour pour améliorer le réseau4. Accompagner les restaurateurs Assiette de Pays5. Suivre la création du dépliant départementale6. Mettre en réseau les sites d'interprétation, les musées et les médiathèques du territoire (Etape N°1 pour la Valorisation du Patrimoine par la Bande Dessinée)7. Accueillir une résidence d'artistes et d'auteurs (Etape 2)
AXE N°2 e-tourisme	<ol style="list-style-type: none">1. Suivre la formation Animateur Numérique de Territoire2. Coordonner les Animateurs Numériques de Territoire3. Elaborer un diagnostic Numérique commun à l'échelle du Pays LNCA4. Définir une stratégie numérique et marketing pour le Pays et les OT MODULE 15. Suivre la création de l'application mobile départementale
AXE N°3 Destination pour tous	<ol style="list-style-type: none">1. Elaborer un diagnostic territorial de l'accessibilité2. Construire une stratégie marketing Destination pour tous MODULE N°23. Développer le label Tourisme et Handicap MODULE N°3 du PLFI
AXE N°4 Animation et communication	<ol style="list-style-type: none">1. Suivre le Dispositif Local d'Accompagnement pour l'Association des Grands Lacs2. Mises à jour des sites internet et Veille sur les Réseaux Sociaux3. Organiser des rencontres annuelles du Tourisme sur le territoire

Présent lors de la réunion, M. Loïc Château, Directeur du service Tourisme au Conseil Général des Landes fait état du bilan mitigé de la dernière saison. Les professionnels de l'immobilier de loisir restent prudents dans leur projet d'investissement. Les lignes de crédits affectées au Schéma Départemental du Tourisme et du Thermalisme n'ont pas été sollicitées à hauteur des prévisions. Le schéma fera donc l'objet d'une révision prochaine.

M. Château fait également un point sur la réflexion en cours dans le cadre du GIP Littoral Aquitain. Suite à l'étude prospective « Tourisme », un appel à projets intitulé « Stations 2040 » est en cours de préparation. Il s'agit de penser l'aménagement et le fonctionnement touristique des stations du littoral aquitain à l'horizon 20/30 ans à la faveur d'une approche globale mêlant enjeux environnementaux, socio-économiques, urbanistiques et paysagers.

Les stations retenues devront répondre à la typologie constatée à l'échelle du littoral aquitain : station MIACA, stations urbaines, stations « nature ». Le périmètre de réflexion devra tenir compte des différentes échelles de planification : PLU pour le projet d'aménagement lui-même ; bassin de vie retro littoral et SCOT pour le traitement des enjeux urbanistiques, de développement économique et de mobilité.

L'appel à projet consiste en une aide à des études préalables encadrées. Trois sites devaient être finalement retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 00.

Le Président,



Jean Pierre DUFEU